

Pèlerinage à Notre-Dame de LA SALETTE



Accompagnatrices :
Sœur Noéline de l'Hermitage Noirétable
et Sœur Thérèse à la Maison diocésaine
(soeurs ND de la Salette)

Du 24 au 26 mai 2024

PELERINAGE A NOTRE DAME DE LA SALETTE

Pèlerinage avec les Sœurs Notre-Dame de la Salette en missions diocésaines en France

Du vendredi 24 au dimanche 26 mai 2024 (3 jours/2nuits)

Accompagnatrices : Sœur Noéline et Sœur Thérèse (religieuses ND de la Salette sur notre diocèse)

Notre-Dame de La Salette est située aux confins sud du département de l'Isère, au-dessus du village de Corps (entre La Mure et Gap), à 1800 m d'altitude.

Le 19 septembre 1846, deux enfants disent avoir rencontré une "Belle Dame" dans les alpages où ils faisaient paître leurs vaches, au-dessus du village de La Salette. Maximin Giraud a 11 ans et Mélanie Calvat 14 ans.

D'abord assise et toute en larmes, la "Belle Dame" se lève et leur parle longuement, en français et en patois, de "son Fils" tout en citant des exemples tirés du concret de leur vie. Elle leur laisse un Message en les chargeant de le " faire bien passer à tout son peuple. "



Toute la clarté dont elle est formée et qui les enveloppe tous les trois, vient d'un grand Crucifix qu'elle porte sur sa poitrine, entouré d'un marteau et de tenailles. Elle porte sur ses épaules une lourde chaîne et, à côté, des roses. Sa tête, sa taille et ses pieds sont entourés de roses. Puis la " Belle Dame " gravit un raidillon et disparaît dans la lumière.

Inscription jusqu'au 31 mars 2024

- sur notre plateforme d'inscription, via notre site :<https://www.diocese-saintetienne.fr/pelerinages>
- auprès des Sœurs de ND de la Salette à Notre Dame de l'Hermitage à Noirétable
- auprès de la Direction des Pèlerinages les jours d'ouvertures ci-dessous.

Organisation : DIRECTION DES PELERINAGES, 1 rue Hector Berlioz – CS 13061, 42030 SAINT-ETIENNE Cedex 2 / Mardi et jeudi de 9h30 à 12h00 et 14h30 à 17h00 / Tel : 04.77.59.30.10 / Courriel : pelerinages@diocese-saintetienne.fr - **Agrément tourisme n°IM042110011**

PROGRAMME

Jour 1 : vendredi 24 mai 2024

Matin : Départ du diocèse en car grand tourisme. Plusieurs points de ramassage sont prévus sur l'itinéraire du car : Noirétable - Feurs - Montrond les Bains - Saint-Etienne la Terrasse - Saint-Etienne Evêché - Saint Chamond - Rive de Gier.

Trajet par autoroute en direction de Grenoble, puis route Napoléon pour rejoindre Corps.
Arrivée au sanctuaire ND de la Salette vers 13h00. *Pique-nique tiré du sac.*

Chacun peut assister librement chaque jour aux Laudes, aux vêpres et aux complies avec la communauté.

Après-midi : Pèlerinage sur les lieux emblématiques du sanctuaire :

- Visite des maisons de Maximin, de Mélanie ; prière au cimetière et tombe de Maximin.
- Puis montée aux Ablendens (là où logeaient les enfants au moment de l'apparition) : découverte du hameau avec la chapelle et la maison dite « de Mélanie ».
- Découverte de la basilique, du Plateau...

Installation à l'hébergement. **Accueil des pèlerins** par la Supérieure Générale, suivi de la messe d'ouverture du pèlerinage. ***Dîner et nuit au sanctuaire.***
En soirée, soirée louange et flambeaux.

Jour 2 : samedi 25 mai 2024

**Participation aux journées consacrées aux fêtes
de la Congrégation Notre Dame de la Salette.**

Thème : « **Être humain, être chrétien aujourd'hui ?
Avec Notre Dame de la Salette, vers l'écologie intégrale** »

Matin : Présentation des participants et conférence. ***Déjeuner au sanctuaire.***

Après-midi : Récit de l'apparition, conférence, actualisation du message de la Salette, messe.

En soirée : Veillée festive, procession aux flambeaux.

Dîner et nuit au sanctuaire.



Jour 3 : dimanche 26 mai 2024

Matin : Messe animée par l'évêque du diocèse de Grenoble-Vienne, Mgr Jean-Marc EYCHENNE. ***Déjeuner au sanctuaire.***

Après-midi : Départ du car pour trajet retour pour une arrivée sur notre diocèse aux alentours de 20h.

Le programme indiqué peut subir des modifications en fonction des impératifs locaux.

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients. Les conditions générales de participation sont à télécharger sur notre site : <https://www.diocese-saintetienne.fr/pelerinages>

**PRIX par personne (en chambre à partager) : 295 €
pour un groupe minimum de 35 personnes**

En dessous de 35 personnes, le prix sera réévalué.

Si le nombre de 20 personnes n'est pas atteint à la date limite d'inscription, la Direction des Pèlerinages sera obligée d'annuler le pèlerinage.

Supplément en chambre individuelle : 40 € (en nombre limité)

Ce prix comprend : le transport en car grand tourisme, l'hébergement en maison, la pension complète du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 3, les droits d'entrée sur les sites et offrandes aux intervenants, les assurances « annulation, assistance, rapatriement », les frais généraux.

Ce prix ne comprend pas : toutes les dépenses à caractère personnelle, toutes prestations non mentionnées dans ce prix comprend ci-dessus.

Règlements acceptés : chèques, chèques-vacances, virement bancaire, espèces.

CONDITIONS D'ANNULATION par le participant

L'**assurance Annulation** est incluse dans le prix du pèlerinage. Elle prend en charge les frais occasionnés par l'annulation pour toute raison médicale ou autre cas de force majeure (incendie, dégâts des eaux obligeant votre présence sur les lieux, le décès des ascendants et descendants...) dès l'inscription et jusqu'au jour du départ.

En cas d'annulation, avertir rapidement la Direction des Pèlerinages par téléphone, par mail ou par courrier. Une déclaration écrite doit ensuite être faite par le participant qui annule, sous 8 jours (cachet de la Poste faisant foi), accompagnée des pièces justificatives (attestation médicale ou toute autre pièce justifiant l'annulation que ce soit pour accident, ou cas de force majeure).

Le remboursement sera effectué dès réception du justificatif d'annulation. Frais de dossiers retenus : **40 €**

NB : Toute personne ne fournissant pas les documents justifiant l'annulation ne pourra être pris en charge par cette garantie annulation. Les frais retenus sont :

Plus de 31 jours avant le départ, minimum 40 € (frais dossiers)
Entre 30 et 20 jours avant le départ, 30% du montant total du voyage
Entre 19 et 7 jours avant le départ, 60 % du montant total du voyage
Entre 6 et 2 jours avant le départ, 80 % du montant total du voyage
Moins de 2 jours avant le départ, 100 % du montant total du voyage

Tout pèlerinage interrompu ou abrégé ou toute activité non consommée du fait du participant pour quelque raison que ce soit ne donnera lieu à aucune indemnisation ou remboursement.